

## Reprise de l'activité ambulatoire au CHUV: sécurité garantie

Avec la reprise progressive de ses consultations ambulatoires, le CHUV garantit une sécurité maximale pour ses patients et ses collaborateurs. Un vaste dispositif de protection a été déployé à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments afin de prévenir les contaminations au nouveau coronavirus.

Depuis le 27 avril, les patients doivent être munis d'une convocation pour accéder aux bâtiments de la cité hospitalière et des sites extérieurs. Ils sont priés de s'y rendre seuls, sauf si leur état physique leur impose d'être accompagnés. Dans ce cas, un seul proche est admis.

Pour assurer une sécurité totale, une désinfection scrupuleuse des mains et le port d'un masque, fourni à chaque personne, est exigé avant de pénétrer dans un bâtiment. Des équipes constituées de professionnels des soins et de la sécurité sont postées devant les entrées afin d'opérer une vérification stricte du respect de toutes les consignes de sécurité. Elles sont également chargées de filtrer les patients qui présenteraient d'éventuels symptômes d'infection au COVID-19.

A l'intérieur des bâtiments, la distance sociale de deux mètres recommandée par la Confédération est rigoureusement appliquée, avec un aménagement spécial de la cafétéria publique et des salles d'attente. Dans ces dernières, les objets pouvant potentiellement être touchés par plusieurs personnes, comme des journaux ou des jouets, ont été retirés.

En conclusion, il est recommandé à toute personne qui a besoin de voir un médecin de n'hésiter en aucun cas à consulter et de ne pas repousser son rendez-vous. Ceci afin de protéger sa santé.